

27 %

de la **cotisation**
CSMR pris en
charge par
la **CCAS**. **Et toi ?**

Selon le rapport de la Cour des comptes, les dépenses effectives n'ont représenté que 24,5 M€ et permis une réduction moyenne de cotisation de 136 € annuels aux 165 298 bénéficiaires, soit un effet de réduction de 27 %.

Élections des administrateurs de CMCAS

Du 13 au 19 novembre 2025

Votons pour nos administrateurs

FO
Energie